

1498 (30 JUILLET).

Le parlement demande la remise des coins gravés par Nicolas de Russanges pour la monnoie de Bayonne, sous la maîtrise de Bertrand de Larroy (de 1490 à 1499), soubz la differance dudit de Larroy qui est une ancre pour la differance de la ville à la fin des lettres devers la pille et deux petits points cloz entre l'ancre et la fleur de liz.

Ce sont les coins dont il est question au 19 juillet 1498. Ces coins sont remis à mond. s^r de la Place, par moy Guillaume Lesueur, greffier d'icelle chambre des monnoyes. M. de la Place se charge de les faire porter à Bayonne.

(A. N. Reg. Z. 1^o, 7.)